

Groupe scolaire de Felleries
20, rue des Ecoles 59740 Felleries
Circonscription de Jeumont

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 14 MAI 2020

Membres du conseil d'école	Qualité	Emargement présence Le 14/05/2020	Emargement Approbation du PV	Membres avec voix consultative présents
Alice Dehen	Professeur	X	X	
Estelle Durant	Professeur			
Quentin Lobry	Professeur			
Jocelyn Somon	Directeur Professeur	X	X	
Adèle Lefèbvre	Professeur	X	X	
Virginie Plumecocq	Professeur			
Pascal Noyon	Maire	X	X	
Maryse Bernard	Conseillère municipale	X	X	
Chantal Naert	dden	X	X	
Sébastien Ribardièrre	Représentant(e) des Parents	X	X	
Simone Grabowecki	Représentant(e) des Parents			
Virginie Evrard	Représentant(e) des Parents			
Stéphanie Renuart	Représentant(e) des Parents	X	X	
Maud Brulé	Représentant(e) des Parents	X	X	

Ordre du jour :

1) Protocole sanitaire de reprise de l'école

GROUPE SCOLAIRE DE FELLERIES

Mesures sanitaires Co-vid 19

Reprise le 14 mai 2020

Tous les élèves accueillis sont volontaires. La commune et l'école se dégage de toute responsabilité en cas d'infection d'un élève à partir du moment où l'élève est volontaire et que les conditions sanitaires sont garanties (protocole sanitaire validé par le conseil d'école en date du jeudi 7 mai 2020)

Chaque famille volontaire délivrera une attestation signée et datée dans laquelle elle s'engage à respecter ce protocole et ces conditions de reprise. Cette attestation sera proposée aux parents volontaires et devra être renvoyée numériquement à l'adresse ecolefelleries@wanadoo.fr

Organisation de fonctionnement sanitaire

- Le matériel sanitaire sera mis à disposition par la commune et l'Education Nationale.
- Un enfant non listé comme volontaire ne pourra être pris en charge et ne sera donc pas accueilli.
- Aucun enfant malade ne sera pris en charge et aucun enfant dont un des parents est malade ne sera pris en charge.
- En cas d'enfant malade durant le temps scolaire, l'école prendra les dispositions suivantes : isolement de l'élève, mise en place d'un masque thérapeutique, reprise de l'enfant par les parents ou par les personnes désignées par les parents. Si personne n'est joignable, appel aux services d'urgence.
- Les élèves volontaires doivent connaître les gestes « barrière » de base :

COUDE : Toussez dedans, **VISAGE** : Évitez de le toucher, **DISTANCES** : Gardez une distance de 1 m

MAINS : Lavez-les souvent

- Mesure exceptionnelle : pendant le temps scolaire, les parents d'un élève, conscient et capable, ne respectant pas les gestes « barrière » **intentionnellement**, seront prévenus une première fois de cette situation. Au 2d avertissement, une décision de non-accueil pourra être prise par le directeur en concertation avec le maire.
- Inscriptions des volontaires : La période du 14 mai au 19 mai ne pourra voir d'autres inscriptions que celle prévues initialement lors du premier sondage auprès des parents. Par la suite, un accueil progressif sera proposé aux volontaires. Vous devrez vous faire connaître auprès du directeur le mardi pour une reprise le lundi suivant à l'adresse ecolefelleries@orange.fr afin d'organiser les classes et l'accueil.
- **Les classes peuvent accueillir entre 10 et 12 élèves.**
- En maternelle, un groupe de 15 élèves maximum sera accueilli.
- Si le groupe de volontaires augmente, le groupe évoluera en groupe « classe » et si le nombre de volontaires par groupe « classe » dépasse la capacité d'accueil, les élèves auront alors classe en alternance une semaine sur deux.

Les mesures

➤ **Matériel :**

En maternelle, les enfants seront habillés de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet personnel (peluches, doudous, etc.) individuellement dans son sac.

En élémentaire, à la reprise, les élèves amèneront leur cartable avec le matériel suivant :

- Une trousse
- Des crayons de couleur

Pour la reprise, le cartable restera du 14 au 19 mai à l'école, du jeudi au mardi. Ensuite, Le cartable restera à l'école à l'école du lundi au vendredi.

Le matériel de chaque élève rangé dans sa case lui sera rendu dans les 5 jours après sa mise en conditionnement par les professeurs dans des sacs plastiques. Il est recommandé d'attendre 5 jours supplémentaires avant d'ouvrir le sac contenant ce matériel.

➤ **Le port du masque**

Pour les enseignants

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition des professeurs en contact direct avec les élèves au sein des écoles des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire.

C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes situations.

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire. Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

➤ **L'accueil des élèves :**

A l'entrée de chaque école, devant les grilles, un marquage respectant la distance minimale d'un mètre définira des espaces d'attente pour les enfants. Le protocole d'accès à l'enceinte de l'école est le suivant : à l'entrée, un enseignant prendra la température de chaque élève puis l'élève se lavera les mains avec du gel hydroalcoolique. Si la température de l'élève dépasse 37.8°C, l'élève ne sera pas pris en charge.

Elémentaire : l'accueil se fera désormais dans la cour de récréation le matin et le midi afin de ventiler correctement le flux des élèves. L'accueil des classes pourra être décalé d'un quart d'heure si le nombre d'enfants volontaires augmente progressivement et que des groupes classe se forment.

En maternelle, l'accueil se fera individuellement, chaque enfant sera pris en charge à la grille et emmené en classe.

Un enfant non listé comme volontaire ne pourra être pris en charge et ne sera donc pas accueilli.

Aucun parent ne pourra être accepté dans l'enceinte de l'école.

➤ **Les rangs**

Un marquage au sol numéroté respectant les distances préconisées pour chaque classe est mis en place. Un numéro fixe est attribué à chaque élève, dans les rangs comme dans la classe.

Ce système permettra d'éviter les brassages et les croisements d'élèves.

➤ **Les sorties d'école**

Elles seront décalées et échelonnées. Les enfants sortiront par la cour de récréation à l'appel de leur numéro. Aucun parent n'est accepté dans l'enceinte de l'école.

Aucun attroupement devant l'école n'est permis.

➤ **En classe**

En maternelle, les masques sont prohibés pour les enfants et en élémentaire, ils sont peu recommandés. Les enseignants ont obligation de porter un masque ou visière si la distanciation est difficile à respecter.

- Aucun déplacement s'il n'y a pas besoin
- Aucun échange de matériel entre les élèves
- Aucun travail de groupe
- Aucune manipulation collective.
- Matériel individuel.
- Pas de photocopie, travail numérique et envoi si besoin sur Classroom ou mail

Un sens de circulation pour entrer et sortir en classe sera à respecter

Le matériel pédagogique de l'école sera utilisé individuellement. Il sera signalé dans des espaces dédiés et désinfecté le soir par les employés communaux.

Les élèves seront de préférence face au tableau, espacés les uns des autres d'au moins 1 mètre. Cela représente un minimum d'espace de 4 m² par élève, soit 10 à 12 élèves par classe.

Les transmissions de feuille, de cahier étant proscrites entre les enseignants et les élèves, les corrections seront collectives.

Individualisation du matériel : un système de tri, couleur, numéro, pictogramme sera mis en place par les enseignants.

➤ **Désinfection**

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avant la rentrée des personnels et des élèves.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

L'école sera nettoyée et désinfectée quotidiennement. Dans chaque classe, une zone balisée permettra le stockage des outils et objets à désinfecter.

➤ **La récréation :**

Elle sera un temps de sport et de jeux rythmiques encadrés.

Dans un 1^{er} temps, les élèves passeront aux toilettes puis une activité sportive individuelle leur sera proposée.

En élémentaire, lorsque les groupes « classe » seront plus importants, les récréations seront décalées afin de n'avoir qu'une classe à la fois dans la cour.

En maternelle, la question ne se pose pas car un seul groupe d'au plus de 15 enfants peut être présent.

La surveillance et le rappel des distances « barrière » sera fait par l'enseignant.

➤ **Toilettes :**

En élémentaire, des toilettes seront réservées à groupe et réparties par genre. Elles seront désinfectées quotidiennement le midi et le soir. Les urinoirs seront condamnés.

En maternelle, les toilettes seront désinfectées plus souvent après chaque passage des enfants.

Dans chaque école, un « cabinet d'aisance » sera réservé aux cas d'extrême urgence si un enfant est malade type gastroentérite.

➤ **L'hygiène des mains :**

Chaque groupe « classe » aura accès à un point d'eau équipée de savon et d'essuie-mains à usage unique.

Chaque élève se lavera les mains :

- En arrivant à l'école à l'aide de gel hydroalcoolique,
- Après chaque récréation,
- Avant et après le passage aux toilettes,
- Avant et après la cantine,
- Avant et après chaque activité qui le demanderait.
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Le séchage des mains se fera soit à l'air libre (recommandé) soit à l'aide de serviette à usage unique.

➤ **Les porte-manteaux**

En élémentaire, chaque élève posera son manteau sur le dossier de sa chaise.

En maternelle, les porte-manteaux seront disponibles et respecteront la distanciation d'un mètre de séparation.

➤ **Le dortoir**

Fermé.

➤ **Salle d'isolement**

Un lieu sera balisé dans chaque école comme zone d'isolement pour un élève qui serait subitement malade : le dortoir en maternelle, La Bibliothèque de la garderie en élémentaire.

➤ **La restauration**

En élémentaire, le repas pourra être pris sur place dans les classes ou dehors si le temps le permet. Ce temps est géré par les employés communaux. Le prestataire assurera la fourniture de paniers repas seulement et seulement si 10 élèves restent sur place. Sinon, chaque élève devra apporter son repas froid.

En maternelle : pas de cantine.

➤ **Garderie**

Fermée.

➤ **Aération**

Chaque matin, récréation, midi et soir, il sera nécessaire d'ouvrir les fenêtres une quinzaine de minutes afin de purifier l'air des locaux.

➤ **Rythme scolaire et organisation pédagogique**

En maternelle, aucun changement d'horaire prévu.

En élémentaire, pas de changement d'horaire prévu sauf si les effectifs venaient à augmenter. Une rentrée décalé des groupes »classe » pourrait être proposée afin d'échelonner l'arrivée des élèves.

La pause du midi pourrait être réduite en élémentaire d'une demi-heure.

➤ **Intervenant extérieur**

Aucun.

Ce protocole pourra évoluer en fonction de l'évolution de la situation des effectifs, de l'évolution de l'actualité.

Ce protocole est accepté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.